

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

Présents : Mme COUSIN, M. GRANDIN, M. ROSE, Mme LESOUEF,
M. CAILLIEZ, M. VARIN, M. PIEDAGNEL, M. CHASLES, Mme COUTARD, Mme COFFIN,
Mme ESSLING, Mme LEREDDE, M. COZIC, Mme FLEURY, M. LE CAMPION.

Mme ANTOINE, Mme ASSELIN, M. BIDEL, M. BOULLOT, Mme BOULLOT, M. DELAFOSSE,
M. DESCHAMPS, M. FURCY, M. GARNIER, Mme HARDEL, M. HEBERT, Mme LACOUR,
Mme LAMAZIERE, Mme LECONTE, Mme LEFORT, M. LEMARCHANT, Mme LOUIS, Mme B. MARIE,
Mme MAUMINOT, M. MEERT, M. MORIN, M. OSMOND, Mme PREVOT, Mme RENOUF, Mme RICHE,
Mme SEVAUX.

Absents excusés :

M. GALLIER qui avait donné procuration à Mme COUSIN,
Mme LE BIHAN qui avait donné procuration à M. CHASLES.

Mme PAGNON, M. DUVAL, Mme DUVAL, M. FAUVEL, M. GROS, M. HOREL, M. JULIEN,
M. LEBAUDY, M. LEBEDEL, Mme LEBOSQUAIN, M. LOISEL, Mme M. MARIE, M. MORAZIN,
Mme PESQUEREL.

Secrétaire de Séance : Mme ASSELIN.

I – ADOPTION COMPTE RENDU

Mme Antoine fait remarquer qu'elle n'a pas pris connaissance du compte-rendu de cette séance de Conseil pour lequel elle avait été désignée secrétaire, car elle n'a pas été sollicitée. Elle demande en quoi consiste cette tâche. Par ailleurs, elle relève une erreur de frappe dans le document transmis.

Mme le Maire explique que le secrétariat de séance correspond à un rôle formel, mais ne nécessite pas de signature. L'erreur sera rectifiée.

Mme Leconte (arrivée tardivement à la séance du 9 janvier) constate que son nom ne figure ni dans les élus présents ni parmi les élus excusés. Cette omission sera corrigée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu modifié de la séance du 9 janvier 2018.

II – COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme le Maire transmet au Conseil, les remerciements de Mme Fabienne Lemarié pour les marques de sympathie témoignées par les élus à l'occasion du décès de sa maman.

Des informations permettant de connaître le nombre de salariés et d'entreprises sur la commune ont été transmises par Pôle Emploi, Mme le Maire en fait part à l'assemblée.

III – DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018

Depuis la création de la commune nouvelle dont la population dépasse 3 500 habitants, Torigny-les-Villes doit dans les 2 mois précédents le vote du budget, définir les orientations budgétaires de l'année.

Le contexte national est présenté par Mme le Maire, puis M. Cailliez, Maire-adjoint chargé des Finances développe les données de Torigny-les-Villes (rétrospective 2016 et 2017, prospective 2018).

Mme le Maire décrit le contexte national :

- une croissance qui pourrait s'affaiblir en 2018 pour atteindre 1,8 %, accompagnée d'une remontée de l'inflation,
- une dette publique française qui dépasse 2 200 milliards d'euros, soit 96,8 % du PIB,
- un taux de chômage qui s'élève à 9,2 % de la population active,
- un déficit public constaté à 2,9 % du PIB en 2017, est évalué à 2,8 % pour 2018,
- une volonté du gouvernement de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques (tant de l'Etat que des collectivités territoriales) et le taux des prélèvements obligatoires.

Deux dispositions législatives peuvent être considérées comme majeures. L'une touche le dégrèvement de la taxe d'habitation pour 80% des redevables avec, la confirmation de la compensation des dégrèvements par l'Etat. L'autre, concerne le remplacement des mesures de réduction de la DGF pratiquées ces dernières années par une contractualisation entre Etat et Collectivités (limiter le taux de croissance des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,2 % par an, inflation comprise (1.1 % pour les communes).

L'Etat souhaite maintenir l'investissement public local notamment par la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR).

Désormais, le taux de revalorisation des bases de fiscalité directe locale sera fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Mme le Maire souligne que ce changement est plutôt favorable aux collectivités.

Mme le Maire présente ensuite les axes des orientations budgétaires 2018.

Le développement de l'habitat avec les lotissements communaux sur Torigny et Guilberville. La création de 4 logements pour la caserne de gendarmerie qui permet d'augurer le maintien de ce service de l'Etat au sein de notre commune.

Le développement économique (bien que compétence de St Lô Agglo) est au cœur des préoccupations communales (acquisition en limite immédiate de la zone d'activité de Guilberville d'un terrain par St Lô Agglo).

Mme le Maire détaille les dépenses de personnel. Il convient de les maîtriser comme l'ensemble des autres charges de la section de fonctionnement. Elle rappelle aussi la méthode qui consiste à provisionner les investissements les plus lourds financièrement ; ce qui permet un lissage sur plusieurs années en évitant le recours au levier fiscal et/ou l'endettement.

M. Cailliez présente tout d'abord l'évolution de la dette de la commune :

date	capital restant dû	Dette/habitant	Dette/habitant Moyenne Strate (1)	Exercice	Annuité	Annuité Moyenne Strate (1)	Annuité/habitant	Annuité/habitant Moyenne Strate (1)
31/12/2015	2 291 983 €	522 €						
31/12/2016	2 284 493 €	520 €	753 €	2016	306 354 €	478 000 €	71 €	109 €
31/12/2017	2 062 233 €	470 €		2017	313 591 €		73 €	
31/12/2018	1 838 000 €	419 €		2018	313 600 €		71 €	

Le Document d'Orientations Budgétaires.

En se référant à l'année 2016, le montant de la dette par habitant de la commune est nettement inférieure à la moyenne de la strate démographique 3 500 à 5 000 habitants : 520 €/ 753 €

La commune affiche un ratio de capacité de désendettement de 3 années ; loin du seuil d'alerte et de la moyenne de la strate.

Il est ensuite évoqué les projets fonciers de la commune :

- extension des logements de la gendarmerie,
- lotissement « La Passelaie »,
- acquisition de deux réserves foncière, l'une sur Torigny, l'autre sur Guilberville,
- cession du foncier du terrain de camping.

M. Cailliez présente les recettes 2016 et 2017 ainsi que les prospectives pour l'année 2018.

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Projection 2018
Atténuations de charges	58	40	49
Produits des services, du domaine et des ventes	246	133	140
Impôts et taxes	1 596	1 658	1 675 (évolution 1 %)
Dotations et participations	1 056	1 139	1 150 (évolution 1 %)
Autres produits de gestion courante	191	202	205
Produits exceptionnels	214	118	94
TOTAUX	3 361	3 290	3 313
Produits des services, du domaine et des ventes (Agglo)	- 150		
Produits exceptionnels	- 206 (Cession la Passelaie)	- 118 (Presbytère)	- 94 (Cession Camping)
TOTAUX (après retraitement)	3 005	3 172	3 219
Evolution N et N-1		+ 167	+ 47

Après avoir retraité les éléments exceptionnels, il met en évidence que les recettes de Torigny sont en augmentation.

Les dépenses exécutées des années 2016 et 2017 ainsi que les projections 2018 sont commentées à l'assemblée.

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Projection 2018
Charges à caractère général	771	910	840
Charges de Personnels et Frais Assimilés	1 051	1 101	1 112
Atténuation de Produits	116	116	116
Dépenses imprévues	0	0	0
Ecriture d'Ordre Cession	216	231	0
Autres charges de gestion courante	358	422	377
Dotations aux amortissements et provisions	98	92	82
Charges exceptionnelles	5	5	5
TOTAUX	2 615	2 877	2 527
Ecriture d'Ordre Cession	216	231	-
TOTAUX (après retraitement)	2 399	2 646	2 527
Evolution N et N-1		+247	-119

Commentaires sur le DOB

M. Cailliez préconise que la commune stabilise l'évolution de ses dépenses de fonctionnement. Mme Cousin rappelle que cette stabilisation est une demande forte de l'Etat vis-à-vis des collectivités.

M. Grandin intervient pour dire qu'il aurait souhaité voir affiché dans le DOB une ligne annuelle de 200 000 € de travaux sur les voiries. Il indique que Guilberville a le plus important linéaire de voiries et que ces travaux d'infrastructure conditionnent le développement économique de la commune.

Pour M. Varin, on ne peut pas mettre les 3 autres communes « à poil » pour refaire tout la voirie de Guilberville. Il précise qu'en 2 ans, la commune nouvelle a financé environ 300 000 € de travaux de voirie sur Guilberville. M. Grandin rectifie : sur Guilberville, c'était 220 000 €.

Mme Leconte ajoute qu'il ne faut pas oublier les communes plus rurales.

Mme le Maire comprend le besoin important de travaux sur les voiries de Guilberville et explique que les élus devront trouver un juste équilibre budgétaire entre ce type de travaux et le financement des autres projets.

Il est fait le constat que le chapitre des charges courantes et, notamment les crédits affectés à l'entretien des bâtiments et des voiries doivent être mieux calibrés pour éviter les dérives de l'année 2017.

Le montant de la capacité d'autofinancement pour 2018 devrait être de 464 000 €. Ce montant pourra être abondé en fonction des choix budgétaires et, des éventuelles subventions à recevoir.

M. Grandin, Maire délégué de Guilberville apporte des précisions sur les projets liés à l'acquisition des terrains sur Guilberville. La complémentarité des achats de la commune et de St Lô Agglo va permettre, outre la création d'un lotissement et, l'extension de la zone d'activité, la mise en place d'un plan de circulation d'ensemble.

Il regrette l'absence d'une ligne de financement pour la voirie en 2018.

M. Cailliez répond que la présentation reprend seulement les projets engagés et, consiste à déterminer la capacité à investir pour l'année 2018.

M. Varin rappelle les 320 000 € de travaux en deux années sur Guilberville, qu'il n'est pas possible de rattraper plusieurs décennies sans investissement, que tous les travaux ne doivent pas être réalisés sur Guilberville au détriment des autres secteurs.

M. Grandin considère les demandes raisonnables et fondées.

Mme le Maire conclut que les dossiers seront étudiés au sein des commissions, que les priorités seront décidées comme à chaque budget.

M. Le Campion souhaite connaître l'état d'avancement du projet pour les gîtes de groupes.

M. Cailliez répond qu'une issue doit intervenir rapidement, que ce projet pourrait être subventionnée par les fonds européens et le département de la Manche, que les travaux ne débiteront pas au cours de cette année.

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable aux orientations présentées.

La séance est levée à 22h.